
Procès-verbal de la réunion
tenue le 28 novembre 2017, à compter de 17 h 15
Centre Paul-Bouillé, Lévis

Présences : 119
(Découvreurs : 46)
(Navigateurs : 73)

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués tenue le 10 octobre 2017
5. Fonds de solidarité – Tirage billets *Les 2 frères*
6. Congé de décès
7. Activités du midi
8. Dossiers de la présidence
9. Dossier secrétariat et trésorerie
10. Information
11. Comité et dossiers
12. Autre sujet
13. Parole aux vice-présidences

1. **Mot de bienvenue**

Martin Hogue souhaite la bienvenue à toutes les déléguées et tous les délégués présents. Il explique qu'en raison du décès son père, Jocelyn Noël est absent.

2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE Sylvie Perreault agisse comme présidente d'assemblée pour la présente réunion. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeuse : Sandra Vachon Roseberry

-adopté à majorité-

3. **Adoption de l'ordre du jour**

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié :

12. **Autre sujet**

a) PAE »

Proposeur : Serge Bilodeau
Appuyeuse : Ann Foucault

-adopté à l'unanimité-

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 10 octobre 2017**

« QUE le procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ tenue le 10 octobre 2017 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : France Olivier
Appuyeur : Serge Bilobeau

-adopté à l'unanimité-

5. **Fonds de solidarité – Tirage billets Les 2 frères**

Martin Hogue présente Langis Beaulieu qui est le coordonnateur du Fonds de solidarité FTQ pour l'ensemble de la CSQ. Il relate que le présent tirage vise à remercier les déléguées et délégués pour leur collaboration et leur contribution dans la visite des établissements par les responsables locaux. Martin Hogue explique également que lui-même, Jocelyn Noël et Frédérik Renaud agissent à titre de responsables locaux. Il s'agit d'un prétexte intéressant pour discuter et échanger sur divers sujets avec les membres dans leurs milieux. De plus, le Fonds de solidarité rembourse au SEDR-CSQ les frais de déplacement.

Par la suite Langis Beaulieu souligne les faits marquants du partenariat conclu entre la CSQ et le Fonds de solidarité FTQ en 1993. Présentement, plus de 40 000 membres de la Centrale sont actionnaires. Il procède ensuite au tirage de la paire de billets. La gagnante est Sandra Vachon Roseberry.

6. **Congé de décès**

Maude Lamontagne explique qu'une sentence arbitrale récente est venue baliser les nouvelles dispositions de la convention collective au sujet des congés lors du décès d'un parent proche. De fait, le démarrage du congé s'arrime désormais au moment du décès. Toutefois, une journée peut être conservée à l'occasion des funérailles. Le sens à donner au terme « à l'occasion » a été tranché en arbitrage. Ainsi, malgré le fait que les rites de funérailles se déroulent souvent un samedi, il est possible de prendre congé le jour ouvrable qui précède. (Annexe I)

7. **Activités du midi**

La lésion professionnelle est généralement liée au travail ou à l'occasion de celui-ci. Toutefois, un bémol s'impose dans cette dernière notion. Ainsi, Maude Lamontagne expose les cas de litiges soumis à la CNESST. En l'occurrence, des enseignants qui participaient à des activités étudiantes non reconnues dans la tâche ou non requises par la direction ont subi des lésions. Elle cite l'exemple d'une décision rendue où la lésion professionnelle n'a pas été reconnue. Puis, une autre contenant un verdict contraire. La prudence est donc de mise. Elle présente les avantages de faire reconnaître une lésion professionnelle. Dans ce cas, les frais de traitement sont remboursés jusqu'à la consolidation. De plus, contrairement au traitement versé en cas d'invalidité, le salaire net est indemnisé à 90 %. De plus, une disposition de la convention collective prévoit que l'employeur doit maintenir le salaire net en comblant la différence. Elle invite les déléguées et délégués présents à relayer ces informations dans leurs milieux respectifs.

8. Dossiers de la présidence

a) **Nomination de la délégation au Congrès**

Martin Hogue explique qu'en conformité avec les statuts et règlements, il est de la compétence du conseil des déléguées et délégués de nommer les représentantes et représentants à la Centrale. (Annexe II)

Un total de 24 membres avaient soulevé leur intérêt à participer au Congrès. Deux candidatures additionnelles se sont ajoutées, dont celles de Philippe Gauthier et de Sylvie Perreault. Le SEDR-CSQ a droit à une délégation de 26 membres. Celle-ci est donc complète.

« QUE le conseil des déléguées et délégués nomme les membres suivants pour agir à titre de représentantes et représentants officiels au Congrès CSQ du 26 au 29 juin 2018 :

- Bélanger, Patrice
- Bernier, Jacqueline
- Betty, Ruth
- Bilodeau, Maude
- Caron, François
- Carrier, Yvan
- Choquette, Marie-Claude
- Gauthier, Philippe
- Godbout, Cynthia
- Grenier, Pierre-Yves
- Harvey, Marie-Claude
- Hogue, Martin
- Lagueux, Maryse
- Lambert, Annie
- Langlois, Guy
- Marcoux, Jean-Pierre
- Noël, Jocelyn
- Olivier, France
- Parent, Bruno
- Perras, Alexandre
- Perreault, Sylvie
- Pouliot, Marie-Josée
- Quirion, Mikaël
- Renaud, Frédéric
- Roberge, Denis
- Roy, Francis

et que le conseil des déléguées et délégués mandate le conseil d'administration pour combler les postes vacants en cas d'absence, et ce, selon les critères retenus.»

Proposeur : Alexandre Perras
Appuyeur : Jean-Pierre Marcoux

-adopté à l'unanimité-

b) **Retour CG des 18, 19 et 20 octobre 2017**

Martin Hogue attire l'attention des déléguées et délégués sur le point 8, soit les conditions de renouvellement des assurances collectives. Il relate que la prime d'assurance maladie augmente de 4,9 % alors que la prime d'assurance salaire longue durée diminue de 8,6 %. Il n'y a pas de changements en matière d'assurance vie. Les informations seront disponibles sur le site Internet du SEDR-CSQ. Plusieurs syndicats affiliés souhaitaient aller en appel d'offres. Toutefois, cette proposition n'a pas été votée à majorité par l'ensemble des syndicats. (Annexe III)

Une analyse sur les modèles d'organisation syndicale est présentement en cours au sein de la Centrale. La préoccupation émane d'un constat posé par un syndicat affilié à la FSE. Enfin, Martin Hogue résume les autres sujets importants, soit la campagne « Non à la loi 105 » et les thématiques du congrès triennal de la CSQ en juin prochain.

c) **Retour CF des 8, 9 et 10 novembre 2017**

Martin Hogue présente le partenariat conclu entre la FSE et le groupe de lunetterie IRIS. Divers rabais seront disponibles pour les membres. Les détails se retrouveront sur le site Internet du SEDR-CSQ. Il explique ensuite les grandes lignes du plan d'action EHDAA de la Fédération. Une préoccupation particulière pour les spécialistes guidera notamment les prochaines actions. Aussi, il résume les points litigieux traités lors des dernières rencontres du comité national de concertation. Ainsi, une erreur de méthodologie au sujet des taux de suppléances obligera chacun des syndicats affiliés à soumettre les bons montants en assemblée générale. L'écart est de 0,01 \$ pour certains taux. Également, une synthèse du plan d'action de la FGA est expliquée. Martin Hogue souligne qu'un groupe fermé Facebook a été créé à cet effet. Finalement, il relate que des analyses au sujet du partage équitable des ressources au sein de la Centrale sont également poursuivies par un comité de travail de la FSE. (Annexe IV)

Suite aux propos de Martin Hogue, un délégué questionne les étapes à venir au sujet de la réflexion quant à l'avenir du SEDR-CSQ au sein de la Centrale. Celui-ci répond qu'en conformité avec l'échéancier prévu, Jocelyn Noël fera une présentation des échanges qu'il a eus avec les autres syndicats affiliés le 19 décembre prochain.

d) **Rappel du concours Ma plus belle histoire**

Pour les membres à l'éducation des adultes, Martin Hogue nous remémore que la date limite pour participer au concours en titre est le 4 décembre 2017 pour acheminer les textes ainsi que les formulaires d'inscription.

e) **CSQ en mouvement**

Le document en titre est déposé à titre informatif.

9. **Dossiers secrétariat et trésorerie**

a) **Tirage Page Facebook et site Web (concours)**

En suivi du concours destiné à accroître l'abonnement et la fréquentation de la page Facebook du SEDR-CSQ, Martin Hogue rappelle les noms des gagnantes des paires de billets pour les spectacles de Pierre Hébert et de Julien Tremblay. Les gagnantes sont Maude Bilodeau, Nancy Caron, Marie-Ève Guilmette, Isabelle Lacrouz et Mélissa Talbot. (Annexe V)

10. **Information**

a) **Formation différenciation pédagogique**

Martin Hogue invite les déléguées et délégués à diffuser l'information auprès des collègues quant à la formation en titre. Elle est offerte à tous et aura lieu le 11 décembre. Elle s'avère particulièrement pertinente dans le contexte actuel. (Annexe VI)

11. Comité et dossiers

a) **Comité des jeunes**

Aucun point n'est traité lors de la présente réunion.

b) **Dossier EAV-EVB**

Aucun point n'est traité lors de la présente réunion.

c) **Dossier sociopolitique**

Aucun point n'est traité lors de la présente réunion.

d) **Dossier diversité humaine :**

Aucun point n'est traité lors de la présente réunion.

12. Autre sujet

a) **PAE**

Une déléguée du secteur des Navigateurs expose certaines problématiques en lien avec le changement d'administrateur du programme d'aide aux employés. Des enseignantes et enseignants ayant débuté des séances avec divers professionnels et qui désirent poursuivre expérimentent des problèmes. Jacqueline Bernier répond que des interventions ont déjà été effectuées auprès de l'employeur. Elle invite les membres qui éprouvent des difficultés à la contacter afin de documenter les problématiques et d'entreprendre de nouvelles démarches.

13. Parole aux vice-présidences

Jacqueline Bernier invite les déléguées et délégués présents à s'inscrire en grand nombre à la formation sur la différenciation pédagogique. Elle suggère d'inciter les membres des divers établissements à en faire autant. Par ailleurs, elle invite les enseignantes et enseignants à la plus grande des prudences en matière de transport d'élèves à bord d'un véhicule personnel. Ce sujet fait actuellement l'objet de discussion avec l'employeur.

Frédéric Renaud souhaite une excellente fin de soirée à tous.

Levée de l'assemblée à 19 h 5.

JOCELYN NOËL,
président

MARTIN HOGUE,
secrétaire-trésorier